



père peu transmette sa nationalité française à un enfant

Par **yachine**, le **25/10/2011** à **01:35**

bonjour

je suis français d'origine algérienne je vis en France je suis marié 3 enfants j'ai un fils du premier mariage qui vit en Algérie ma question il a fait une demande de visa touristique il avait 15 ans refusée à 17 ans demande visa de longue durée refusé actuellement il a 21 ans majeur

concrètement es que éventuellement il a droit de demander la nationalité française ? quelles sont les démarches à faire je remercie par avance

Par **Domil**, le **25/10/2011** à **02:20**

Si vous êtes devenu Français alors qu'il était mineur, mais qu'il ne vivait pas avec vous et qu'il n'est pas mentionné sur l'acte de naturalisation, votre nationalité française est sans le moindre effet sur votre fils.

Par **yachine**, le **28/10/2011** à **15:47**

merci pour votre réponse pour plus de précision je suis né 1959 c'est à dire l'époque l'Algérie française es que ça peut ouvrir de droit ou pourriez vous m'orienter vers des lois dans ce sens

Par **Domil**, le **28/10/2011** à **23:33**

non, ça ne change rien puisque vous avez perdu votre nationalité française le 1er janvier 1963